

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1046

2 mai 2013

SOMMAIRE

A1 Investment S.à r.l.	50199	Oxnard S.à r.l.	50191
Agence d'Assurances Weiss Sàrl	50206	Paralaw International S.A.	50189
Agence Immobilière MCM S.à.r.l.	50206	Participations Alpa S.A.	50190
Agrandir l'Habitat Sàrl	50198	Peer Management Participation 1 S.A. ...	50162
Albavis S.A.	50199	Peer Management Participation 1 S.à r.l.	50162
Alpha P.S. S.A.	50206	Penham S.à r.l.	50191
Ansa-Newton Management S.à r.l.	50200	Petrofox S.A.	50190
APN Holding S.A.	50201	Pneus Mreches s.à r.l.	50204
Argenta Life Luxembourg S.A.	50200	Rakuten Europe S.à r.l.	50196
Art & Antiques S.à r.l.	50207	Real Estate Asset Management S.A.	50206
Avago Technologies Luxembourg S.à r.l.	50198	Reviva Capital S.A.	50196
AVANA Securities S.à r.l.	50199	Sempre S.A.	50205
Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l.	50197	S.L.P.S. S.A.	50196
Central European Prague Investment		Société du Parking des Martyrs S.A.	50206
S.à.r.l.	50200	Société du Parking du Théâtre S.A.	50205
Cinema Capital S.A.	50185	Sparinvest	50192
Danske Bank International S.A.	50195	Summit Partners RKT S.à r.l.	50191
De Novo Capital S.à r.l.	50195	Telindus	50194
De Novo Capital S.à r.l.	50195	Tenframe S.A.	50192
Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l.	50208	Tinkelman S.A.	50194
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	50208	Tinsel Group S.A.	50189
Hydrover Holdings S.A.	50208	Totkamys Holding S.A.	50189
Lamar S.à r.l.	50201	Trosberg International S.A.	50193
Landmark Investments S.à r.l.	50201	TSD IP	50193
Langen German Group AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l.	50202	Universal Nations SA	50192
Leony S.à r.l.	50202	Venus MP S.à.r.l.	50204
LK2 S.à r.l.	50202	V.G. NAILS S.à r.l.	50194
LK2 S.à r.l.	50202	Wampum	50203
Med Holding S.A.	50207	Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A.	50203
Mediterranean and Pacific Luxembourg Fi- nance Company S.A.	50207	W.P.F. S.A.	50193
Melk Finance S.A.	50207	Yoplait BrandCo Holding S.à r.l.	50197
		ZKB (LU) Sustainable World	50197

**Peer Management Participation 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. Peer Management Participation 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 696.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.217.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December, before Me Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Peer Management Participation 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 480,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163217 (the Company). The Company was incorporated on 26 August 2011 pursuant to a deed of Me Kessler which has been published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 27 October 2011 under number 2615. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARS:

(1) Mr Marc van Gelder, residing at 34, Noodweg, 1213 PX Hilversum, the Netherlands, being the owner of 80,000 shares of the Company; and

(2) Mr Ronald van der Mark, residing at 15, Perenmarkt, NL-1681 PG Zwaagdijk-Oost, the Netherlands, being the owner of 400,000 shares of the Company.

The appearing parties referred to under items 1. to 2. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders.

The Meeting is chaired by Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

Proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that a convening notice has been sent to the Shareholders on 14 December 2012 and that the majority of the Shareholders representing at least 75% the Company share capital are present or represented and the Meeting is therefore validly constituted.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Decision to amend to the dates of the accounting year of the Company, so that (i) it shall commence on 31 December and end on 30 December of the following year and (ii) the current accounting year of the Company which started on 1 January 2012 shall end on 30 December 2012 rather than on 31 December 2012;

(2) Decision to change the form of the Company from a société à responsabilité limitée (private limited liability company) into a société anonyme (public limited liability company);

(3) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 216,000 (two hundred and sixteen thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 480,000 (four hundred and eighty thousand Euro), divided into 480,000 (four hundred and eighty thousand) shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each to an amount of EUR 696,000 (six hundred and ninety-six thousand Euro), divided into 696,000 (six hundred and ninety-six thousand) shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each;

(4) Subscription to and payment of the share capital increase specified under item (3) above by way of contribution in cash;

(5) Restatement and renumbering of the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the changes adopted under items (1), (2) and (3) above and the incorporation of certain provisions of a shareholders' agreement;

(6) Nomination of Mr Cyrille Vallée and Mr Gilles Jacquet as new directors (administrateurs) of the Company and confirmation of Mr Gerard Van Hunen as a director of the Company (following the conversion), constituting therefore a board of directors, for a term which will expire after the annual general meeting which will resolve on the annual accounts of the Company for the financial year ending on 2013;

(7) Appointment of C.G. Consulting S.A. as statutory auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire after the annual general meeting which will resolve on the annual accounts of the Company for the financial year ending on 2013;

(8) Authorisations for the amendment of the share register of the Company;

(9) Empowerment to and authorisation of any director of the Company, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

(10) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend to the dates of the accounting year of the Company, so that (i) it shall commence on 31 December and end on 30 December of the following year and (ii) the current accounting year of the Company which started on 1 January 2012 shall end on 30 December 2012 rather than on 31 December 2012.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the form of the Company from a société à responsabilité limitée (private limited liability company) into a société anonyme (public limited liability company).

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report from an independent auditor (réviseurs d'entreprises agréé), FPS AUDIT S.à r.l., has been established whereof a copy is annexed to this deed in order to be registered therewith.

The Conclusion of the report is the following:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of Peer Management Participation 1 S.à r.l. into a "Société Anonyme" (public limited liability company). The Company's corporate capital will amount to EUR 480 000,00, represented by 480 000 shares with a nominal value of EUR 1,00 each, which is over the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law (i.e. EUR 31 000,00).

We have no further comment to make on the value of the Company."

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 216,000 (two hundred and sixteen thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 480,000 (four hundred and eighty thousand Euro), divided into 480,000 (four hundred and eighty thousand) shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each to an amount of EUR 696,000 (six hundred and ninety-six thousand Euro), divided into 696,000 (six hundred and ninety-six thousand) shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, by way of the issuance of 216,000 (two hundred and sixteen thousand) new ordinary shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares).

Fourth resolution

The Shareholders approve and accept the subscription of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payments

Mr Ronald van der Mark declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issuance of 216,000 (two hundred and sixteen thousand) new ordinary shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each and to pay them up in full by means of a contribution in cash.

The contribution in cash in an amount of EUR 216,000 (two hundred and sixteen thousand Euro) made by Mr Ronald van der Mark shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of such payment has been given by a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate and renumber the Articles in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

"Chapter I. - Definitions

3i Investors means, collectively, 3i Group plc, 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP, 3i Buyouts 2010A LP, 3i Buyouts 2010B LP, and 3i Buyouts 2010C LP, and 3i Investor means any of them

3i Related Party means (a) each 3i Investor and 3i Investments plc, (b) 3i Group plc and its subsidiaries, (c) any other person which is a fund, partnership, investment vehicle or other entity and which is either (i) managed by 3i Group plc or one of its Subsidiaries or (ii) utilised for the purpose of allowing employees (and former employees) of 3i Group plc and its Subsidiaries to participate directly or indirectly in the growth in value of the Company, and (d) any partner or investor in or member of a 3i Investor;

Acquisition Date has the meaning given to it in article 7.12;

Additional Syndicatee means any person that is not a 3i Related Party who accepts or is to accept a transfer of (part of) the Shares in accordance with a Shareholders' Agreement;

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Bidco means Peer Holdings B.V.;

Bidco Board means the board of directors of Bidco;

Bidco Directors means the member of the board of directors of Bidco and Bidco Director means any of them;

Board means the board of Directors of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 12.1;

Co-investor means Mr Marc Van Gelder;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Peer Management Participation 1 S.A.";

Compulsory Offer has the meaning given in article 7.7;

Directors means any member of the Board of Directors and Director means any of them;

Exit means a Sale, a Listing or a Liquidation;

Fair Market Value has the meaning given to it in article 7.11;

General Meetings means the general meetings of the shareholders of the Company;

General Meeting means any of them;

Group means, collectively, the Company and its Subsidiaries from time to time, and Group Company means any of them;

Investor Consent means in relation to a resolution of the Bidco Board (including in its capacity as shareholder of any Group Companies), a resolution by a majority, containing at least the confirmatory vote of the Bidco Director elected by 3i Europartners Va LP and the Bidco Director elected by 3i Europartners Vb LP;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Leaver has the meaning given in article 7.7;

Leaver Date has the meaning given in article 7.8; Leaver Price has the meaning given in article 7.10;

Liquidation means a voluntary liquidation of Luxco;

Listing means the admission to listing of a majority of Luxco's share capital or the majority of any Group companies' share capital on a recognised stock exchange;

Luxco means Peer 1 S.A.;

Luxco General Meeting means the extraordinary general meeting of the shareholders of Luxco;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Offered Shares has the meaning given to it in article 7.7;

Original Manager means Mr Ronald van der Mark;

Permitted Transfer has the meaning given to it in article 7.2;

Permitted Transferee has the meaning given to it in article 7.2;

Permitted Transferee Entity has the meaning given to it in article 7.2;

Sale means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of a majority or more of the issued shares of Luxco (or the beneficial title thereof) held by all of the Luxco's shareholders or the majority of the assets of the Group;

Shareholders means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shareholders Agreement means any deed or agreement which may be entered into, from time to time, by and between the Shareholders, the Company and direct or indirect subsidiaries relating to, amongst other things, the governance of the Company and its subsidiaries;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Transfer has the meaning given to it in article 7.1;

Unvested Shares has the meaning given to it in article 7.13; and

Vested Shares has the meaning given to it in article 7.13.

Chapter II. - Name, Object, Duration, Registered office

1. Form, Name and Number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Peer Management Participation 1 S.A." (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in article 10 with respect to the amendments of the Articles.

4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Chapter III. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 696,000 (six hundred and ninety-six thousand Euro), represented by 696,000 (six hundred and ninety-six thousand) shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Transfer of shares.

Section 1. - Restrictions on Transfers

7.1 The prior written approval of the Luxco General Meeting is required for any direct or indirect sale and transfer, or any offer or contract to sell, or the creation of any interest over, pledge or right of usufruct, or any option to purchase or otherwise dispose of any Shares (any such event, a Transfer) other than a Permitted Transfer.

Section 2.- Permitted Transfers

7.2 Any Transfer of Shares by the Original Manager or the Co-Investor to a personal legal entity which is wholly-owned and solely managed by him or her (each, a Permitted Transferee Entity):

(i) made in accordance with section 4 below;

(ii) on and after a Sale or Listing, shall be a permitted transfer (a Permitted Transfer) and any person to whom Shares are Transferred in accordance with this article 7.2. shall be a permitted transferee (a Permitted Transferee).

7.3 If a Permitted Transferee Entity of the Original Manager or the Co-investor ceases to be wholly-owned and solely managed by him or her, the Original Manager or the Co-investor shall without delay notify the Bidco Board that such event has occurred and, if the Bidco Board with Investor Consent so resolves, the Original Manager or the Co-investor shall immediately procure that the holder of such Shares Transfers them back to the Original Manager or the Co-Investor or to a Permitted Transferee Entity on terms determined by the Bidco Board with Investor Consent.

Section 3.- Condition of Transfer

7.4 It shall be a condition to any Transfer that the relevant provisions of a Shareholders Agreement are complied with.

7.5 A Transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.6 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Section 4.- Compulsory Transfer

Sub-section 1. - Offer

7.7 If the Co-investor or the Original Manager voluntarily or involuntarily ceases to be an employee or (executive or non-executive) director of the Group (such Co-investor or Original Manager, a Leaver), the Co-investor or the Original Manager shall, immediately upon becoming a Leaver, offer his Unvested Shares (the Offered Shares) to, at the sole discretion of the Bidco Board, (i) the 3i Investors or (ii) the Company itself or (iii) a special purpose entity designated by the Bidco Board and incorporated for the purposes of warehousing shares (the majority of whose board members shall be appointed by the 3i Investors), which shall warehouse such Unvested Shares (a Compulsory Offer).

7.8 The obligation to make the Compulsory Offer shall take effect immediately on the date that the Co-investor or the Original Manager becomes a Leaver as evidenced by a notice of termination or similar instrument (the Leaver Date).

If any notice period is applicable to the Co-investor or the Original Manager, such notice period shall not be taken into account in determining the Leaver Date.

7.9 The Leaver shall be entitled to retain his Vested Shares until an Exit. Should he exercise such right, such Vested Shares shall be transferred to and warehoused by, at the sole discretion of the Bidco Board, a stichting (foundation) or any other special purpose entity incorporated by the 3i Investors for such purpose (the majority of whose board members shall be appointed by the 3i Investors). The Leaver shall be entitled to receive the value at Exit of his Vested Shares.

Sub-section 2.- Price

7.10 In the event of a Compulsory Offer, the price for the Offered Shares shall be the Fair Market Value as of the Leaver Date of the Unvested Shares (the Leaver Price).

7.11 For the purposes of article 7.10, the Fair Market Value of the Offered Shares as of the Leaver Date shall be determined on the basis of the internal valuation of the Unvested Shares (which shall, for the purposes of calculating the Fair Market Value, be deemed to be Vested Shares) carried out for the purposes of 3i Group plc's last half-year interim or full-year audited accounts published prior to the Leaver Date.

7.12 For the purposes of article 7.10, the following vesting principles shall apply, unless it is agreed otherwise with the Leaver in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement, to the Shares held by the Co-investor or the Original Manager from time to time:

(a) at any date in the period from (and including) the date of acquisition of the relevant Shares (the Acquisition Date) to (but excluding) the first anniversary of the Acquisition Date: 40% of the Shares held by them shall be deemed to have vested;

(b) at any date in the period from (and including) the first anniversary of the Acquisition Date to (but excluding) the second anniversary of the Acquisition Date: 60% of the Shares held by them shall be deemed to have vested;

(c) at any date in the period from (and including) the second anniversary of the Acquisition Date to (but excluding) the third anniversary of the Acquisition Date: 80% of the Shares held by them shall be deemed to have vested; and

(d) at any date in the period on or after the third anniversary of the Acquisition Date: 100% of the Shares held by them shall be deemed to have vested.

7.13 Notwithstanding the above, in the event of an Exit at any time, 100% of the Shares held by the Co-Investor or the Original Manager shall be deemed to have vested. The relevant part of the Shares which have vested in accordance with the provisions above shall be referred to as the Vested Shares. The part of the Shares which have not yet vested in accordance with the provisions above shall be referred to as the Unvested Shares.

Sub-section 3.- Transfer and Payment

7.14 Upon acceptance of the Compulsory Offer by the applicable party in article 7.7, the Leaver shall sell to the accepting party, which shall purchase, free and clear of all encumbrances (the absence of which shall be warranted by the Leaver) against payment of the Leaver Price in accordance with article 7.15, the Offered Shares.

7.15 Payment of the Leaver Price shall be due, regardless of the date of acceptance of the Compulsory Offer, on the date of completion of transfer of the Offered Shares.

Chapter IV. - Shareholders

8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

9. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of June of each year at 11:00 a.m. CET. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed

capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders.

10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

10.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors.

Chapter V. - Management - Audit

11. Management

11.1 Minimum number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to one, i.e. the Sole Director, until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.1 Number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company.

The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act.

11.3 Appointment, removal and co-optation

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman.

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.5 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in article 17, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

12.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.7 Sole Director

Article 12 does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

13. Minutes of meetings of the Board or resolutions of the Sole Director.

13.1 Form of the resolutions of the Sole Director

The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

13.2 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be.

13.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the Sole Director

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the Sole Director, as the case may be.

14. Powers of the Board and the Sole Director. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

As long as the Company has only a Sole Director, the Sole Director has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Director.

15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

17. Conflict of interests.

17.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a Sole Director, in the event that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

17.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 17.1 and 17.2 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

17.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this article 17.

18. Indemnification. The Company must indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

19. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé).

19.1 Statutory auditor (commissaire)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

19.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law.

The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 31 December and shall end on 30 December of the following year.

21. Annual accounts.

21.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

21.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

21.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

22. Allocation of results.

22.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

22.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves (including capital surplus and share premium) to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

22.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

22.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in Euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

23. Dissolution and Liquidation.

23.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

23.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed among the Shareholder on a pro rata basis.

24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to confirm Mr Gerard Van Hunen as a director of the Company and to appoint, effective as of the date of these resolutions, Mr Cyrille Vallee and Mr Gilles Jacquet as new directors of the Company, constituting therefore together with Mr Gerard Van Hunen a board of directors. All mandates are made for a term which will expire after the annual general meeting which will resolve on the annual accounts of the Company for the financial year ending on 2013.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint, effective as of the date of these resolutions, C.G. Consulting S.A. as statutory auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire after the annual general meeting which will resolve on the annual accounts of the Company for the financial year ending on 2013.

Eight resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any director of the Company, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Peer Management Participation 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de 480.000 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163217 (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2011 par un acte du notaire instrumentaire qui a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 27 octobre 2011 numéro 2615. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution.

ONT COMPARU:

1. M. Marc van Gelder, résidant à 34, Noodweg, 1213 PX Hilversum, aux Pays-Bas, détenteur de 80.000 parts sociales de la Société; et

2. M. Ronald van der Mark, résidant à 15, Perenmarkt, NL-1681 PG Zwaagdijk - Ost, aux Pays-Bas, détenteur de 400.000 parts sociales de la Société.

Les parties reprises sous les points 1. à 2. ci-dessus sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

L'Assemblée est présidée par Bertrand Geradin, avocat a la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Cyrielle Thel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le bureau (le Bureau).

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présent afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. qu'une convocation a été envoyée aux Associés le 14 décembre 2012 et que la majorité des Associés représentant au moins 75% du capital social de la Société sont présents ou représentés et que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Décision de modifier les dates de l'année sociale de la Société, afin (i) qu'elle débute le 31 décembre et se termine au 30 décembre de l'année suivante et (ii) que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1^{er} janvier 2012 se termine le 30 décembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012;

2) Décision de changer la forme juridique de la Société pour la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;

3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 216.000 EUR (deux cent seize mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille euros) divisé (quatre cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune à un montant de 696.000 EUR (six cent quatre-vingt-seize mille euros) divisé en 696.000 (six cent quatre-vingt-seize mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

4) Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 3. ci-dessus par un apport en espèces;

5) Refonte et nouvelle numérotation des statuts de la Société dans leur entièreté afin d'y refléter les modifications adoptées sous les points (1), (2) et (3) ci-dessus et l'introduction de certaines provisions du pacte des associés;

6) Nomination de M. Cyrille Vallée et M. Gilles Jacquet en tant qu'administrateurs de la Société et confirmation de la nomination de M. Gerard Van Hunen en tant qu'administrateur de la Société (suite à la conversion), constituant ainsi un conseil d'administration, pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2013;

7) Autorisations de modifier le registre d'actionnaires de la Société;

8) Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

9) Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier les dates de l'année sociale de la Société, afin (i) qu'elle débute le 31 décembre et se termine au 30 décembre de l'année suivante et (ii) que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1^{er} janvier 2012 se termine le 30 décembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la forme de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises agréé, FPS AUDIT S.à r.l., a été établi. Une copie dudit rapport restera annexée aux présentes afin d'être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of Peer Management Participation 1 S.à r.l. into a "Société Anonyme" (public limited liability company). The Company's corporate capital will amount to EUR 480 000,00, represented by 480 000 shares with a nominal value of EUR 1,00 each, which is over the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law (i.e. EUR 31 000,00).

We have no further comment to make on the value of the Company."

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 216.000 EUR (deux cent seize mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 480.000 EUR (quatre cent quatre-vingt mille euros), divisé en 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro), à un montant de à un montant de 696.000 EUR (six cent quatre-vingt-seize mille euros), divisé en 696.000 (six cent quatre-vingt-seize mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par émission de 216.000 (deux cent seize mille) nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur de 1 EUR (un euro) chacune (Les Nouvelles Actions).

Quatrième résolution

Les Associés décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

M. Ronald van der Mark déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par l'émission de 216.000 (deux cent seize mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et de les libérer par un apport en espèce.

L'apport en espèce d'un montant de 216.000 EUR (deux cent seize mille euros) effectué par M. Ronald van der Mark sera entièrement alloué au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de l'apport en numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler et de numéroter à nouveau les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront la teneur suivante (en Français):

"Chapitre I. - Définitions

Investisseurs 3i désigne, ensemble, 3i Group plc, 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP, 3i Buyouts 2010A LP, 3i Buyouts 2010B LP et 3i Buyouts 2010C LP, et Investisseur 3i désigne l'un d'entre eux;

Partie Apparentée 3i désigne (a) chaque Investisseur 3i et 3i Investments plc, (b) 3i Group plc et ses filiales, (c) toute autre personne qui est un fonds, une société de personnes, un instrument de placement ou une autre entité et qui est soit (i) géré par 3i Group plc ou une de ses Filiales ou (ii) utilisé pour permettre aux employés (et anciens employés) de 3i Group plc et de ses Filiales de participer directement ou indirectement à la croissance de la valeur de la Société, et (d) tout partenaire ou investisseur dans, ou membre d'un Investisseur 3i;

Date d'Acquisition a la signification qui lui est conférée à l'article 7.12;

Nouveau Syndicataire désigne toute personne qui n'est pas une Partie Apparentée 3i, acceptant ou devant accepter la cession (d'une partie) des Actions, en vertu d'un Pacte d'Actionnaires;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés, le cas échéant;

Bidco désigne Peer Holdings B.V.;

Conseil Bidco désigne le conseil d'administration de Bidco;

Administrateurs Bidco désigne les membres du conseil d'administration de Bidco, et, Administrateur

Bidco désigne l'un d'entre eux;

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Président a le sens qui lui est conféré à l'article 12.1;

Co-Investisseur désigne M. Marc Van Gelder;

Loi de 1915 désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne "Peer Management Participation 1 S.A.";

Offre Forcée a la signification qui lui est conférée à l'article 7.7;

Administrateurs désigne les membres du Conseil, et Administrateur désigne l'un d'entre eux;

Sortie désigne une Vente, une Cotation ou une Liquidation;

Valeur de Marché a la signification qui lui est conférée à l'article 7.11;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des actionnaires de la Société, et Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Groupe désigne, ensemble, la Société et ses Filiales, et, Société du Groupe signifie l'une d'entre elles;

Consentement des Investisseurs signifie, s'agissant d'une résolution du Conseil Bidco (y compris en sa qualité d'actionnaire de l'une des Sociétés du Groupe), une résolution à la majorité comprenant au moins l'approbation de l'Administrateur Bidco élu par 3i Europartners Va LP et de l'Administrateur Bidco élu par 3i Europartners Vb LP;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Sortant a la signification qui lui est conférée à l'article 7.7;

Date du Sortant a la signification qui lui est conférée à l'article 7.8; Prix du Sortant a la signification qui lui est conférée à l'article 7.10;

Liquidation désigne la liquidation volontaire de Luxco;

Cotation désigne l'admission à la cote de la majeure partie du capital social de Luxco ou de la majeure partie du capital social de toute Société du Groupe sur un marché de change reconnu;

Luxco désigne Peer 1 S.A.;

Assemblée Générale de Luxco désigne une assemblée générale des actionnaires de Luxco;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Actions Proposées a la signification qui lui est conférée à l'article 7.7;

Gérant d'Origine désigne M. Ronald van der Mark;

Cession Autorisée a la signification qui lui est conférée à l'article 7.2;

Cessionnaire Autorisé a la signification qui lui est conférée à l'article 7.2;

Entité du Cessionnaire Autorisé a la signification qui lui est conférée à l'article 7.2;

Vente désigne la vente (que ce soit au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations et directement ou indirectement) de la majorité ou plus des actions émises de Luxco (ou de leur propriété) détenues par l'ensemble des actionnaires de Luxco, ou, de la majorité des actifs du Groupe;

Actionnaires désigne une personne détenant des actions ou au profit de laquelle des actions sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Actionnaire désigne l'une d'entre elles;

Pacte d'Actionnaires (Shareholders Agreement) désigne tout acte ou contrat conclu au fil du temps entre les Associés, la Société et ses filiales directes ou indirectes et ayant pour but, entre autres, de régir la gouvernance de la Société et de ses filiales;

Actions désigne l'ensemble des actions émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Cession a la signification qui lui est conférée à l'article 7.1;

Actions Non-Acquises a la signification qui lui est conférée à l'article 7.13; et

Actions Acquises a la signification qui lui est conférée à l'article 7.13.

Chapitre II. - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

1. Forme Juridique, Dénomination et Nombre d'actionnaires.

1.1 Forme juridique et dénomination sociale

Il existe une société anonyme, prenant la dénomination de "Peer Management Participation 1 S.A." (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un seul actionnaire (ci-après l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les Statuts s'entend de l'Actionnaire Unique.

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de cette commune par décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré dans la commune par décision de l'Assemblée Générale.

3. Durée.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'article 10.

4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par vente, échange or de toute autre manière d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toute nature (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou, tout autre organisme similaire), de créances, de prêts ou tous autres crédits, ainsi que des contrats y relatifs, et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, notamment, d'actifs définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de billets, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous titres de créance ou de participation, y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit d'emprunts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, aux sociétés affiliées ou à toute autre société.

Afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société, la Société peut également consentir, en faveur ou au profit de tierces personnes, des garanties ou des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs y compris, notamment, par voie de nantissement, de cession ou sûreté.

La Société peut conclure, signer, remettre et accomplir toutes opérations de swap, opérations à terme (futures et forwards), opérations sur produits dérivés, opérations sur options, opérations de pension de titres, opérations sur de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, notamment, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social de la Société couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats conclus par la Société, sous réserve qu'ils soient compatibles avec ce qui précède.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Chapitre III. - Capital social, Actions

5. Capital social.

5.1 Capital social en circulation

Le capital social est fixé à la somme de 696 000 EUR (six cent quatre-vingt-seize mille euros), représenté par 696 000 (six cent quatre-vingt-seize mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, qui sont entièrement libérées.

5.2 Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

5.3 Droits de préférence

Dans le cas où il est procédé à une émission d'actions en contrepartie d'un paiement en numéraire ou en contrepartie du paiement en numéraire des instruments couverts par l'article 32-4 de la Loi sur les Sociétés, y compris, notamment, les obligations convertibles qui donnent à leurs porteurs le droit de souscrire ou de recevoir des actions, les actionnaires jouissent, dans le cadre de cette émission, de droits de préférence proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, conformément à la Loi sur les Sociétés.

5.4 Apports sur un compte de "surplus d'apport"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports de capital sans émission de nouvelles actions, effectués au moyen d'un versement en numéraire, en nature ou autre, selon les modalités et aux conditions fixées par le Conseil, dans la limite prescrite par le droit luxembourgeois. Un apport de capital sans émission de nouvelles actions est enregistré dans un compte de "surplus d'apport" conformément au droit luxembourgeois.

En outre, l'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports de capital sans émission de nouvelles actions et effectués au moyen d'un versement en numéraire, en nature ou autre, selon les modalités et aux conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans les limites prescrites par le droit luxembourgeois. Ces apports de capital sont enregistrés dans le compte de "surplus d'apport" visé au paragraphe ci-dessus.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont des actions nominatives.

6.2 Registre des actions et certificats d'action

Un registre des actions sera conservé au siège social, où il pourra être consulté par les Actionnaires. Ce registre indique le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou la valeur au pair comptable payée pour chaque action, les émissions d'actions, les cessions d'actions ainsi que les dates de ces émissions et cessions. La propriété des actions sera établie par inscription dans ce registre.

6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachats d'actions

La Société peut procéder au rachat de ses actions dans les limites fixées par le droit.

7. Cessions d'actions.

Section I. - Restrictions sur les cessions

7.1 L'approbation écrite de l'Assemblée Générale de la Luxco est requise préalablement à toute vente ou cession directe ou indirecte, ou toute offre ou tout contrat de vente, ou toute constitution d'intérêt ou de nantissement, droit

d'usufruit, option d'achat ou tout autre acte de disposition des Actions (chacun de ces événements constituant une Cession), autre qu'une Cession Autorisée.

Section 2.- Cessions Autorisées

7.2 Toute Cession d'Actions par le Gérant d'Origine ou le Co-Investisseur à une personne morale qui est détenue à 100 % et uniquement gérée par ce Gérant d'Origine ou Co-Investisseur (chacun, une Entité du Cessionnaire Autorisé);

- (a) effectuée conformément à la section 4 ci-dessous;
- (b) lors de ou après une Vente ou une Cotation,

est une cession autorisée (une Cession Autorisée); et toute personne à laquelle les Actions sont transférées conformément au présent article 7.2 sera un cessionnaire autorisé (un Cessionnaire Autorisé).

7.3 Si une Entité du Cessionnaire Autorisé du Gérant d'Origine ou du Co-Investisseur cesse d'être détenue à 100 % et d'être gérée uniquement par lui, le Gérant d'Origine ou le Co-Investisseur doit en informer sans délai le Conseil Bidco, et si le Conseil Bidco en décide ainsi avec le Consentement des Investisseurs, le Gérant d'Origine ou le Co-Investisseur doit immédiatement faire en sorte que ce détenteur d'Actions les Cède à nouveau au Gérant d'Origine ou au Co-Investisseur ou à une Entité du Cessionnaire Autorisé, à des conditions définies par le Conseil Bidco avec le Consentement des Investisseurs.

Section 3.- Conditions de la Cession

7.4 La Cession ne pourra avoir lieu qu'à la condition que les dispositions applicables du Pactes d'Actionnaires soient respectées.

7.5 Il pourra être donné effet à une Cession d'Actions par l'inscription d'une déclaration de cession écrite dans le registre des actions de la Société, cette déclaration de cession devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes titulaires de mandats adéquats, et conformément aux dispositions applicables à la cession de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.6 Pour établir la preuve d'une cession, la Société peut également accepter d'autres actes de cession établissant le consentement du cédant et du cessionnaire à la satisfaction de la Société.

Section 4.- Cession Obligatoire

Sous-section 1. - Offre

7.7 Si le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine cesse volontairement ou involontairement de faire partie des employés ou des directeurs (exécutifs ou non-exécutifs) du Groupe (ledit Co-Investisseur ou Gérant d'Origine étant dénommé un Sortant), le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine, dès qu'il deviendra un Sortant, proposera ses Actions Non-Acquises (les Actions Proposées), à la seule discrétion du Conseil Bidco, (i) aux Investisseurs 3i, ou (ii) à la Société elle-même ou (iii) à une entité ad hoc mise en place par le Conseil Bidco et constituée en vue de conserver des actions (et dont la majorité des membres du conseil d'administration sera nommée par les Investisseurs 3i), qui accueillera lesdites Actions Non-Acquises (une Offre Forcée).

7.8 L'obligation de faire une Offre Forcée prendra effet immédiatement à la date à laquelle le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine deviendra un Sortant, ainsi qu'il en sera attesté au moyen d'un avis de résiliation ou de tout autre instrument similaire (la Date du Sortant). Si le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine est soumis à un délai de préavis, ce délai de préavis ne sera pas pris en compte pour déterminer la Date du Sortant.

7.9 Le Sortant pourra conserver ses Actions Acquises jusqu'à la Sortie. S'il exerce ce droit, lesdites Actions Acquises seront transférées à et conservées par (à la seule discrétion du Conseil Bidco) une fondation (stichting) de droit néerlandais ou toute autre entité ad hoc constituée dans ce but par les Investisseurs 3i (et dont la majorité des membres du conseil d'administration sera nommée par les Investisseurs 3i). Le Sortant pourra recevoir la valeur correspondant à ses Actions Acquises au moment de la Sortie.

Sous-section 2.- Prix

7.10 En cas d'Offre Forcée, le prix des Actions Proposées correspondra à la Valeur de Marché des Actions Non-Acquises à la Date du Sortant (le Prix du Sortant).

7.11 Pour les besoins de l'article 7.10, la Valeur de Marché des Actions Proposées à la Date du Sortant sera déterminée sur la base de l'évaluation des Actions Non-Acquises effectuée en interne (qui seront, pour le calcul de la Valeur de Marché, considérées comme des Actions Acquises) en fonction des derniers comptes semestriels intérimaires ou des comptes annuels audités de 3i Group plc publiés avant la Date du Sortant.

7.12 Pour les besoins de l'article 7.10, les principes suivants s'appliqueront, sauf si convenu autrement avec le Sortant en conformité avec le Pacte d'Actionnaires, aux Actions détenues par le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine à une date donnée:

(a) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date d'acquisition (incluse) des Actions concernées (la Date d'Acquisition) et se terminant à la date (exclue) du premier anniversaire de la Date d'Acquisition: 40 % des Actions qu'il détient seront considérées comme étant acquises;

(b) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date du premier anniversaire (incluse) de la Date d'Acquisition et se terminant à la date (exclue) du deuxième anniversaire de la Date d'Acquisition: 60 % des Actions qu'il détient seront considérées comme étant acquises;

(c) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date du deuxième anniversaire (inclusive) de la Date d'Acquisition et se terminant à la date (exclue) du troisième anniversaire de la Date d'Acquisition: 80 % des Actions qu'il détient seront considérées comme étant acquises; et

(d) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date ou après le troisième anniversaire de la Date d'Acquisition: 100 % des Actions qu'il détient seront considérées comme étant acquises.

7.13 Nonobstant ce qui précède, en cas de Sortie effectuée à tout moment, 100 % des Actions détenues par le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine seront considérées comme étant acquises. La partie concernée des Actions ayant été acquises conformément aux dispositions ci-dessus seront dénommées les Actions Acquises. La partie des Actions n'ayant pas encore été acquises conformément aux dispositions ci-dessus seront dénommées les Actions Non-Acquises.

Sous-section 3.- Transfert et Paiement

7.14 Lors de l'acceptation de l'Offre Forcée par la partie concernée en vertu de l'article 7.7, le Sortant vendra les Actions Proposées, exemptes de tout privilège (ce que le Sortant garantira) à la partie qui acceptera l'offre, qui les achètera et paiera le Prix du Sortant, conformément à l'article 7.15.

7.15 Le paiement du Prix du Sortant sera exigible à la date de réalisation du transfert des Actions Proposées, sans tenir compte de la date d'acceptation de l'Offre Forcée.

Chapitre IV. - Actionnaires

8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence des présents Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale s'entendent des décisions prises ou des pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées sous forme de procès-verbaux ou de résolutions écrites, selon le cas.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente la totalité des actionnaires de la Société.

9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées. Conformément au droit luxembourgeois, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée, le dernier vendredi de juin de chaque année à 11 heure CET. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvré suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil décide que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et dates indiqués dans leurs avis de convocation respectifs.

10. Avis, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Le Conseil, ainsi que les réviseurs d'entreprise, le cas échéant, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Si des actionnaires représentant un dixième du capital en font la demande par écrit, avec une indication de l'ordre du jour, le Conseil, ainsi que les réviseurs d'entreprise, le cas échéant, est tenu de convoquer une Assemblée Générale afin que celle-ci se tienne dans un délai d'un mois. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent demander à faire ajouter l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

La convocation à toute Assemblée Générale contient l'ordre du jour et est faite par une annonce insérée deux fois, à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois.

Les convocations adressées par courrier sont envoyées 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires inscrits dans le registre. La preuve que cette formalité a été accomplie n'est pas exigée.

Si toutes les actions sont nominatives, les convocations ne peuvent être envoyées que par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et considèrent avoir été convoqués en bonne et due forme et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale fixé par le Conseil ou par les réviseurs d'entreprise, selon le cas, l'Assemblée Générale peut se tenir sans préavis. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et conviennent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans avoir été convoquée par le Conseil ou par les réviseurs d'entreprise, selon le cas.

10.3 Droits de vote attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

10.4 Quorum, majorité et Assemblée Générale ajournée en l'absence de quorum

Sauf disposition contraire du droit ou des présents Statuts, les résolutions d'une Assemblée Générale seront adoptées à la majorité des actionnaires présents ou représentés, aucun quorum n'étant exigé.

Toutefois, il ne pourra être pris de résolutions modifiant les Statuts que lors d'une Assemblée Générale à laquelle la moitié au moins du capital social est représentée (le Quorum) et dont l'ordre du jour précise les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications se rapportant à l'objet social ou à la forme de la Société. En l'absence de Quorum, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, de la manière prévue dans les Statuts, par voie d'avis publié deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale, au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de l'Assemblée Générale précédente. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la part du capital représentée. Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée.

Pour les besoins du calcul de la majorité applicable à une résolution d'une Assemblée Générale, il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et votes nuls des actionnaires ou des voix des actionnaires qui ne participent pas à l'assemblée.

La nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements de ses actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

10.5 Participation par procuration

Un actionnaire peut agir lors d'une Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne, qui n'est pas nécessairement un actionnaire, pour le représenter. Les copies des procurations écrites qui sont transmises par fax ou par courriel (e-mail) pourront être admises pour établir la preuve de ces procurations écrites lors d'une Assemblée Générale.

10.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sous réserve que les bulletins de vote écrits comportent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) une indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera ce droit, (iii) l'ordre du jour tel qu'indiqué dans la convocation ainsi que les propositions de résolutions portant sur chacun des points à l'ordre du jour et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) sur les propositions de résolutions portant sur chacun des points à l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les bulletins de vote originaux doivent être reçus par la Société 24 (vingt-quatre) heures avant l'Assemblée Générale concernée.

10.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyens de communication similaires

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyens de communication similaires permettant (i) aux actionnaires participant à l'assemblée d'être identifiés, (ii) à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre et de se parler, (iii) la transmission ininterrompue de l'assemblée et (iv) les délibérations en bonne et due forme des actionnaires. La participation à une assemblée par ces moyens vaut participation en personne à l'assemblée.

10.8 Bureau

Les actionnaires élisent un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

10.9 Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout actionnaire qui le souhaite.

Toutefois, lorsque des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits destinés à être utilisés en justice ou à tout autre titre doivent être signés par le président du Conseil ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. - Administration - Revision d'entreprise

11. Administration.

11.1 Nombre minimum d'administrateurs et durée de leur mandat

La Société est administrée par au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque la Société a été constituée par un Actionnaire Unique ou lorsqu'il a été établi lors d'une Assemblée Générale que la Société a un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs peut être ramené à un, à savoir l'Administrateur Unique, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire se tenant après qu'il ait été établi qu'il existe plusieurs actionnaires.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil sont élus pour un mandat ne dépassant pas 6 (six) ans et sont rééligibles.

11.1 Nombre d'administrateurs et durée du mandat

La Société est administrée par au moins trois administrateurs.

Les membres du Conseil sont élus pour un mandat ne dépassant pas 6 (six) ans et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent, qui la représentera en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés.

11.3 Nomination, révocation et cooptation

L'administrateur ou les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale fixe également leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un siège d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement de ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

12. Réunions du Conseil.

12.1 Président

Le Conseil nomme un président (le Président) choisi parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres membres du Conseil nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil

Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le délai de convocation écrite d'une réunion du Conseil sera d'au moins 24 (vingt-quatre) heures avant les jour et heure fixés pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera brièvement indiquée dans la convocation à la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. En outre, il peut être renoncé aux formalités de convocation de la manière susvisée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et conviennent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de la réunion.

Un membre du Conseil peut renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies des accords écrits qui sont transmises par fax ou par courriel (e-mail) peuvent être admises pour établir la preuve de ces accords écrits lors d'une réunion du Conseil. Aucune convocation écrite spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil.

12.3 Participation par procuration

Chaque membre du Conseil peut agir à une réunion du Conseil en nommant par écrit comme son mandataire, un autre administrateur. Les copies des procurations écrites qui sont transmises par fax ou par courriel (e-mail) peuvent être admises pour établir la preuve de ces procurations écrites lors d'une réunion du Conseil.

12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyens de communication similaires

Un administrateur peut participer à une réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant (i) aux administrateurs participant à la réunion de s'identifier, (ii) à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler, (iii) la transmission ininterrompue de la réunion et (iv) aux administrateurs de délibérer en bonne et due forme. La participation à une réunion tenue par ces moyens vaut participation en personne à cette réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au Luxembourg.

12.5 Délibérations

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'abstient de voter ou ne participe pas à un vote, son abstention ou sa non-participation n'est pas prise en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu de procurations, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

En cas d'égalité des voix, le Président ou le président pro tempore, selon le cas, dispose d'une voix prépondérante.

(d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêts, tel que décrit à l'article 17, lorsqu'au moins un administrateur présente un conflit d'intérêts sur une question donnée, (a) le Conseil ne peut valablement débattre et statuer sur cette question que si au moins la majorité de ses membres sans conflit d'intérêts sont présents ou représentés et (b) les décisions sont prises à la majorité des autres administrateurs sans conflit d'intérêts présents ou représentés.

12.6 Résolutions écrites

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil peut également être adoptée par écrit et prend la forme d'un ou plusieurs documents contenant le texte de la résolution concernée, signés par chaque administrateur, à la main ou

électroniquement au moyen d'une signature électronique valable en droit luxembourgeois. La date de la résolution sera la date de la dernière signature.

12.7 Administrateur Unique

L'article 12 ne s'applique pas lorsque la Société est administrée par un Administrateur Unique.

13. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou résolutions de l'Administrateur Unique.

13.1 Forme des résolutions de l'Administrateur Unique

Les décisions de l'Administrateur Unique sont constatées par des procès-verbaux ou par des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou résolutions écrites dressés par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

13.2 Signature des procès-verbaux du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou par le président pro tempore, selon le cas.

13.3 Signature de copies ou d'extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits des procès-verbaux ou des résolutions écrites du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, qui peuvent être produits en justice ou à un autre titre, sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

14. Pouvoirs du Conseil et de l'Administrateur Unique. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

Tant que la Société n'a qu'un Administrateur Unique, celui-ci jouit des pouvoirs conférés au Conseil. Dans ce cas, toute référence des présents Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil s'entendent des décisions prises ou des pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes (les délégués à la gestion journalière), qui peuvent être actionnaires ou non, ou, qui peuvent être membre du Conseil ou non, qui jouiront des pleins pouvoirs pour agir pour le compte de la Société dans le cadre de toutes les activités relevant de la gestion et des affaires journalières de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil peut nommer une personne, qui peut être actionnaire ou non, ou qui peut être administrateur ou non, en tant que représentant permanent auprès de toute entité dans laquelle la Société est nommée en tant que membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, au nom et pour le compte de la Société, et peut engager la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'entité en question.

15.3 Délégation pour l'exécution de fonctions particulières

Le Conseil est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, aux fins d'exécuter des fonctions particulières à tous les niveaux de la Société.

16. Pouvoirs de signature.

16.1 Pouvoirs de signature des administrateurs

La Société sera engagée envers les tiers dans toutes affaires par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) en cas d'administrateur unique, par la signature unique de l'Administrateur Unique.

16.2 Pouvoirs de signature en ce qui concerne la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion quotidienne, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 15.1.

16.3 Délégation de pouvoirs à des fins particulières

La Société sera en outre engagée par la signature conjointe des personnes ou par la signature unique de la personne à qui un pouvoir de signature à des fins particulières a été conféré par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Procédure en cas de conflit d'intérêts

Si un administrateur de la Société a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans toute opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil, cet administrateur porte cet intérêt contraire à la connaissance du Conseil lors de la réunion du Conseil concernée et fait inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne peut pas participer aux délibérations ni voter sur les résolutions portant sur cette opération. L'opération, et l'intérêt de l'administrateur dans celle-ci, sont déclarés à l'Assemblée Générale suivante.

17.2 Conflit d'intérêts de l'Administrateur Unique

En cas d'un Administrateur Unique et si cet Administrateur Unique a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans le cadre de l'une de ses opérations avec la Société, ce conflit d'intérêts est porté dans le procès-verbal ou les résolutions écrites de l'Administrateur Unique, selon le cas, consignnant l'approbation de cette opération.

17.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêts

Les articles 17.1 et 17.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant des opérations conclues à des conditions de pleine concurrence dans le cadre des affaires courantes de la Société.

17.4 Absence de conflit d'intérêts

Aux fins du présent article 17, un administrateur de la Société, qui est également administrateur, dirigeant ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou fait affaires de toute autre manière, n'est pas considéré comme ayant un intérêt contraire à l'intérêt de la Société du seul fait de ses liens avec cette autre société ou entreprise.

18. Indemnisation. La Société doit indemniser tout administrateur et ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux frais raisonnables encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société, ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf pour les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable (a) d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion intentionnelle (wilful misconduct) à l'égard d'une personne autre que la Société ou (b) à l'égard de la Société au titre de ses actes ou omissions.

En cas de protocole transactionnel, l'indemnisation ne sera accordée que pour les affaires couvertes par la transaction pour lesquels la Société aura obtenu l'assurance de son conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis (a) de faute lourde ou d'acte de mauvaise gestion engageant sa responsabilité vis-à-vis d'une personne autre que la Société ou (b) d'un fait entraînant sa responsabilité vis-à-vis de la Société. Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels cette personne peut prétendre.

19. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou Cabinet(s) de révision agréé(s).

19.1 Commissaire

Les activités de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le ou les commissaires sont nommés pour un mandat ne dépassant pas 6 (six) ans et sont rééligibles.

Le ou les commissaires sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaires en fonctions sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

19.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, il ne sera nommé aucun commissaire si, au lieu de nommer un ou plusieurs commissaires, l'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés pour procéder au contrôle des comptes annuels conformément au droit luxembourgeois applicable. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux stipulations d'un contrat de prestation de services qui sera conclu par la Société et le ou les réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés.

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante.

21. Comptes annuels.

21.1 Responsabilité du Conseil ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil prépare les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

21.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s)

Au moins 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil soumettra les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil (le cas échéant) et les autres documents pouvant être prescrits par la loi, aux commissaires de la Société (le cas échéant), qui rédigeront alors leurs rapports.

21.3 Mise à disposition des documents au siège social

Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Conseil (le cas échéant) et du ou des commissaires ou du ou des réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés, selon le cas, ainsi que les autres documents qui peuvent être prescrits par la loi, sont déposés au siège social de la Société, où ils pourront être consultés par les actionnaires pendant les heures normales de bureau.

22. Affectation des résultats.

22.1 Affectation à la réserve légale

Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins 5 % (cinq pour-cent) à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra 10 % (dix pour-cent) du capital social de la Société.

22.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décidera de l'affectation des résultats annuels, en affectant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, en le reportant sur l'exercice social suivant ou en le distribuant aux Actionnaires, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables (y compris l'excédent de capital et la prime d'émission), chaque Action donnant droit à une fraction proportionnelle des distributions.

22.3 Acomptes sur dividendes

Sous réserve des conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés, le Conseil peut décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur les bénéfices et réserves disponibles pour distribution, y compris la prime d'émission et l'excédent de capital.

Sous réserve des conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés, l'Assemblée Générale peut également décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur les bénéfices et réserves disponibles pour distribution, y compris la prime d'émission et l'excédent de capital.

22.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euro ou dans toute autre devise choisie par le Conseil et aux lieu, date et heure que le Conseil peut déterminer dans les limites des décisions prises par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature, au moyen d'actifs de toute nature. L'évaluation de ces actifs est fixée par le Conseil conformément aux méthodes d'évaluation déterminées à sa discrétion.

23. Dissolution et Liquidation.

23.1 Règles concernant la dissolution et la liquidation

La Société pourra être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prévu à l'article 10. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par l'Assemblée Générale ayant décidé de la liquidation. Cette Assemblée Générale fixera également leurs pouvoirs et leurs émoluments.

23.2 Distribution du boni de liquidation

Dans le cadre de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les Actionnaires est distribué au prorata aux Actionnaires.

24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas expressément régies par les présents Statuts sont réglées conformément au droit luxembourgeois."

Sixième résolution

Les actionnaires décident de confirmer la nomination de M. Gerard Van Hunen en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, de nommer M. Cyrille Vallée et M. Gilles Jacquet en tant qu'administrateurs de la Société, composant ensemble avec M. Gerard Van Hunen, un conseil d'administration. Tous les mandats expireront à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2013.

Septième résolution

Les actionnaires décident de nommer, avec effet à la date de ces résolutions, C.G. Consulting S.A. en tant que commissaire de la Société pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2013.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de modifier le registre d'actionnaires de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société à procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions dans le registre d'actionnaires de la Société et de procéder à toutes les formalités afférentes.

Neuvième résolution

Les actionnaires donnent pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Geradin, Pastorelli, Thel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013031320/1279.

(130038260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Cinema Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.575.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CINEMA CAPITAL S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.575, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on June 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2206 of September 5, 2012 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 14, 2012, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Aurore Perleau, lawyer, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg as secretary (the Secretary) and scrutineer (the Scrutineer) of the Meeting.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company are all represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed ne varietur by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that eighty-seven million four hundred eighty-two thousand one hundred and thirty-eight (87,482,138) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Bureau of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as a Mexican company in the legal form of a Sociedad Anónima;

2. Adoption by the Company of the legal form of a Sociedad Anónima with the corporate name Cinema Capital, S.A. or any other corporate name as so authorized by the Mexican Ministry of Economy (Secretaría de Economía), and acceptance of the Mexican nationality arising from the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico;

3. Confirmation that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico, attached to the Company without discontinuation or restrictions;

4. Approval of the interim balance sheet of the Company as at the date of the Meeting;

5. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company in front of a Mexican notary so as to conform them to the laws of Mexico in accordance with the terms provided;

6. (i) Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr. Philippe Toussaint, Mr. Emanuele Grippo, Mr. Mark Vrijhoek and Mr. Mauricio Vaca Tavera as directors of the Company and granting them full discharge (quitus) for the

lawful performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of this deed, and (ii) appointment of Mr. Alejandro Ramírez Magaña (Chairman), Mr. Mauricio Vaca Tavera (Member and Secretary) and Mr. Miguel Mier Esparza (Member and Treasurer), as members of the board of directors of the Company upon implementation of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico;

7. Delegation of powers to any lawyer or employee of Loyens & Loeff or Intertrust (Luxembourg) S.A., each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico, in accordance with any applicable law; and

8. Miscellaneous.

I. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as a Mexican company in the legal form of a Sociedad Anónima.

Second resolution

The Meeting resolves that the Company adopts the legal form of a sociedad anónima with the corporate name of Cinema Capital, S.A. or any other corporate name as so authorized by the Mexican Ministry of Economy (Secretaría de Economía), and accept that the Company acquires the Mexican nationality arising from the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán Mexico.

Third resolution

The Meeting confirms that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, México, attached to the Company without discontinuation or restrictions.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the interim balance sheet of the Company as at the date of this Meeting, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend and completely restate the Articles in front of a notary in Mexico so as to conform them to the laws of Mexico and adopt the transitory clauses (the Transitory Clauses) relating among other issues, to: (i) re-structuring of the share capital of the Company to be hereinafter expressed in Mexican Pesos, lawful currency of the United Mexican States in accordance with the distribution provided for under in the Transitory Clauses, (ii) appoint the members of the Board of Directors (Consejo de Administración) and the Statutory Auditor(s) (Comisario(s)) of the Company, and (iii) grant powers of attorney as described in the Transitory Clauses. For the purposes of re-structuring of the share capital of the Company as described in item (i) above and in the Transitory Clauses, the Meeting agrees that the exchange rate shall be the exchange rate published by Mexican Central Bank (Banco de México) on December 18, 2012 (i.e. MxP\$ twelve point seven thousand six hundred twenty-four (\$12.7624) (lawful currency of the United Mexican States) per one dollar US Dollar (USD 1), lawful currency of the United States of America).

The Meeting and, for the avoidance of any doubt, each shareholder of the Company, who knows and fully understands the Spanish language, notes and accepts that the amended and restated Articles (a copy of which shall remain attached to the present deed) are in the Spanish language.

Sixth resolution

The Meeting resolves to (i) acknowledge and accept the resignation of Mr. Philippe Toussaint, Mr. Emanuele Grippo, Mr. Mark Vrijhoek, and Mr. Mauricio Vaca Tavera as directors of the Company, effective as of the date hereof, and grant them full discharge (quitus) for the lawful performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment and the date of this deed, and (ii) appoint of Mr. Alejandro Ramírez Magaña (Chairman), Mr. Mauricio Vaca Tavera (Member and Secretary) and Mr. Miguel Mier Esparza (Member and Treasurer), as members of the board of directors of the Company upon implementation of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint and authorise any lawyer or employee of Loyens & Loeff or Intertrust (Luxembourg) S.A., each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Morelia, Michoacán, Mexico, in accordance with any applicable law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the Bureau of the Meeting, acting as said before, the Bureau of the Meeting has signed with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CINEMA CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.575, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2206 le 5 septembre 2012 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Aurore Perleau, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire (le Secrétaire) et comme scrutateur (le Scrutateur) de l'Assemblée.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont conjointement désignés le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été formé, le Président déclare et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont tous représentés et le nombre de leurs actions est indiqué sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations après signature ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui pour les formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que les quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent trente-huit (87.482.138) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que le Bureau de l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés à l'avance.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique en tant que société mexicaine sous la forme sociale de Sociedad Anónima;

2. Adoption par la Société de la forme sociale de Sociedad Anónima, sous la dénomination de Cinema Capital, S.A., ou tout autre dénomination autorisée par le Ministère de l'Economie Mexicain (Secretaría de Economía), et acceptation de la nationalité mexicaine par la Société suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique;

3. Confirmation que l'actif et le passif de la Société restent, suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique, attachés à la Société sans discontinuité ni restrictions;

4. Approbation du bilan intérimaire de la Société à la date de l'Assemblée;

5. Modification et entière refonte des statuts de la Société devant un notaire mexicain afin de les rendre conformes aux lois du Mexique conformément aux termes stipulés;

6. (i) Reconnaissance et acceptation des démissions de M. Philippe Toussaint, M. Emanuele Grippo, M. Mark Vrijhoek et M. Mauricio Vaca Tavera comme administrateurs de la Société et leur accorder décharge (quitus) pour leurs fonctions d'administrateurs de la Société effectuées légalement de la date de leurs nominations jusqu'à la date de cet acte, et (ii)

nomination de M. Alejandro Ramírez Magaña (Président), M. Mauricio Vaca Tavera (Membre et Secrétaire) and M. Miguel Mier Esparza (Membre), comme membres du conseil d'administration de la Société suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique;

7. Délégation de pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg ou Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant et signant à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter toutes les formalités et faire tous les actes au Luxembourg nécessaires ou utiles pour le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique, conformément à toute loi applicable; et

8. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique en tant que société mexicaine sous la forme sociale de Sociedad Anónima.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme sociale de Sociedad Anónima sous la dénomination de Cinema Capital, S.A., ou tout autre dénomination autorisée par le Ministère de l'Economie Mexicain (Secretaría de Economía), et accepte que la Société acquiert la nationalité mexicaine suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique.

Troisième résolution

L'Assemblée confirme que l'actif et le passif de la Société restent, suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique, attachés à la Société sans discontinuité ni restrictions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société à la date de cette Assemblée, dont une copie restera attachée au présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre entièrement les statuts par-devant un notaire mexicain afin de les rendre conformes avec les lois du Mexique et adoptent les dispositions transitoires (les Dispositions Transitoires) relatives, entre autres, à: (i) la restructuration du capital social de la Société pour être en conséquence en Pesos mexicains, monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis Mexicains conformément à la distribution stipulée dans les Dispositions Transitoires, (ii) la nomination des membres du conseil d'administration (Consejo de Administración) et du (des) commissaire (s) aux comptes (Comisario(s)) de la Société, et (iii) délégations de pouvoirs telles que décrites dans les Dispositions Transitoires. Pour les besoins de la restructuration du capital social de la Société tel que décrit sous le point (i) ci-dessus et dans les Dispositions Transitoires, l'Assemblée accepte que le taux de change sera le taux de change publié par la Banque Centrale du Mexique (Banco de México), le 18 décembre 2012 (c'est-à-dire douze virgule sept mille six cent vingt-quatre Pesos Mexicains (MxP\$12,7624) (monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis Mexicains) pour un dollar américain (USD 1), monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Assemblée, et pour éviter tout doute, chaque actionnaire de la Société, qui connaît et comprend parfaitement la langue espagnole, reconnaît et accepte que les statuts tels que modifiés et reformulés (dont une copie restera annexée au présent acte) sont en langue espagnole.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de (i) prendre acte et accepter les démissions de M. Philippe Toussaint, M. Emanuele Grippo, M.Mark Vrijhoek et M. Mauricio Vaca Tavera comme administrateurs de la Société, à partir de la date des présentes, et leur accorder pleine décharge (quitus) pour leurs fonctions d'administrateurs de la Société effectuées légalement, depuis la date de leurs nominations à la date de cet acte et (ii) nomination de M. Alejandro Ramírez Magaña (Président), M. Mauricio Vaca Tavera (Membre et Secrétaire) and M. Miguel Mier Esparza (Membre) comme membres du conseil d'administration suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer et autoriser tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg ou Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant et signant à titre individuel, pour exécuter toutes les formalités et faire tous les actes au Luxembourg nécessaires ou utiles pour le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la

ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Morelia, Michoacán, Mexique, conformément à toute loi applicable.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de l'Assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, le Bureau de l'Assemblée a signé avec nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. PERLEAU, P. REIS DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62571. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013034578/233.

(130042611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037240/10.

(130045597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Totkamys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 112.274.

Extrait de la résolution pris lors du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:

- La société REVISORA S.A. (R.C.S. Luxembourg 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOTKAMYS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013037242/18.

(130045575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Paralaw International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 novembre 2012

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Stéphane WEYDERS;
- Monsieur Grégory MATHIEU.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018:

- Monsieur Gilles JACQUET, né le 7 février 1964 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Gerard VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à 'S-Gravenhage (Pays-Bas) et demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur suivant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Jérémy LEQUEUX, né à Virton, (Belgique), le 17 juillet 1981, et demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018:

- C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037089/26.

(130045629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Petrofox S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.294.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Michal Wuczynski, avec adresse professionnelle au 17/62 Zielona, PL 05-500 Piaseczno, Poland, de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Co-Ventures S.A, avec siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037086/19.

(130045000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Participations Alpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.288.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Nino GRANZOTTI, administrateur de sociétés, demeurant via Roma CH-6900 Lugano, Suisse, Président;
- Monsieur Francesco LOGALDO, expert comptable, demeurant 22, via San Pietro all Orto, I-20100 Milan, Italie;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037094/19.

(130045318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Oxnard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.112.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.478.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 février 2013:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant est acceptée avec effet au 12 février 2013;
2. que Mme Marta Ventura avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante avec effet au 12 février 2013 et ce pour une durée indéterminée;
3. que Ms. Roberto Seddio avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérante avec effet au 12 février 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mars 2012

Référence de publication: 2013037079/16.

(130045771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Penham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.887.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par les actionnaires de la société Penham S.à r.l. en date du 05 Février 2013 l'acceptation de la démission de Mme Christina Platts avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 18 Mars 2013.

Référence de publication: 2013037085/14.

(130045239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.138,14.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

—
Rectificatif de l'extrait de transfert de parts sociales déposé le 07/08/2012 sous la référence L120138982 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et publié au Memorial C - n. 2222 du 6 septembre 2012 sous référence 2012101846/21.

Il y a lieu de rectifier comme suit l'extrait de transfert de parts sociales ci-avant mentionné:

au lieu de:

- «262.682 parts sociales de classe J de la Société détenues par Summit Investors I, LLC;
- 251.454 parts sociales de classe J de la Société détenues par Summit Investors I (UK), L.P.;»

lire que:

- «250.000 parts sociales de classe J de la Société détenues par Summit Investors I, LLC;
- 250.000 parts sociales de classe J de la Société détenues par Summit Investors I (UK), L.P.;»

ont été transférés à Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., avec siège social P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-23307.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.
Pour Summit Partners RKT S.à r.l.
Mandataire

Référence de publication: 2013037160/24.
(130045249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Universal Nations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.975.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 21 mai 2012 tenue extraordinairement le 19 décembre 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et de l'Administrateur et Administrateur Délégué Mr Silvio ALBANESE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.
Pour UNIVERSAL NATIONS S.A.
Signature

Référence de publication: 2013037247/16.
(130045015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.976.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} mars 2013:

- a renouvelé le mandat de:

- * Madame Benedicte Vibe CHRISTENSEN, 1701 Forest Lane, Mc Lean VA 22101, Etats-Unis d'Amérique;
- * Monsieur Torben Henning NIELSEN, Gildringeparken 19, 4690 Haslev; Danemark;
- * Monsieur Peter REEDTZ, Slotsvej 25, 2920 Charlottenlund; Danemark.

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- a pris note que les mandats d'administrateur de Messieurs:

- * Per NOESGAARD, Directeur Général, Sparinvest Holding A/S, Kingosvej 1, 2630 Taastrup, Danemark.
- * Jan Stig RASMUSSEN, Directeur Général & CEO, Sparinvest S.A., 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont valables jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

- a renouvelé le mandat d'Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour SPARINVEST
SICAV
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013037193/24.
(130045475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Tenframe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 124.624.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.2013.
Pour: TENFRAME S.A.
Société anonyme

Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013037231/15.

(130045306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

TSD IP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 167.388.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2013

L'assemblée accepte la nomination de Madame Sundhevy OUM-DEBRAND (née le 27 septembre 1971 à Phnom-Penh et demeurant au 104, rue Pierre Krier à L-1880 Luxembourg) au poste de gérant administratif de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Thierry DUHR

Gérant

Référence de publication: 2013037246/15.

(130045172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

W.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 101.016.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2012

Die Generalversammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, delegierten Verwaltungsratsmitglieder sowie das Mandat des Kommissars zu erneuern.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sowie delegierten Verwaltungsratsmitglieder werden bestellt:

1. Herr Pütz Eberhard, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, 3, Beethovenweg, Verwaltungsratsmitglied und delegierter Verwaltungsratsmitglied.

2. Herr Schmit Patrick, wohnhaft in L-4995 Schouweiler, 13, rue de Bascharage, Verwaltungsratsmitglied.

3. Herr Wissmeck Dieter, wohnhaft in D-66663 Merzig-Fitten, 36, Wendelinusstrasse, Verwaltungsratsmitglied und delegierter Verwaltungsratsmitglied.

Zum Kommissar wird bestellt:

Herr Dostert Justin, wohnhaft in L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, der delegierten Verwaltungsratsmitglieder sowie das Mandat des Kommissars enden am 31. Dezember 2014.

Luxemburg, den 18. Mai 2012.

Für gleichlautende Ausfertigung

W.P.F. S.A.

Référence de publication: 2013037274/23.

(130045403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Trosberg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 135.166.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 mars 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 18 décembre 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 18 décembre 2012, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Isabelle SEIGNERT, administrateur, née le 21 septembre 1966 à Thionville (France), domicilié professionnellement au 3-7 rue Schiller L-2519 à Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013037245/17.

(130045738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Tinkelman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.598.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 18 mars 2013.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2013 a accepté la démission de Monsieur Marc Ambroisien de son mandat d'administrateur et a nommé Monsieur Bart Van Baelen, employé privé, demeurant Larkendreef 50, B-2960 Brecht, né le 16 avril, 1959 à Anvers, Belgique, administrateur en son remplacement.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013037238/14.

(130045028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—
RAYER - Administrateur:

M. Bart WATTEEUW, Administrateur

201, Steenweg op Merchtem

B-1780 Wemmel

TELINDUS
Société anonyme
Marc ROB / Armand MEYERS
Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013037335/15.

(130045619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

V.G. NAILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 70.158.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée V.G. NAILS s.à r.l., ayant eu son siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

Pour extrait conforme
Julie Zens
Le liquidateur

Référence de publication: 2013037336/14.

(130045727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle en date du 13 mars 2013

Jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 12 mars 2014, les membres du conseil d'administration de Danske Bank International S.A sont:

1. Tonny Thierry Andersen, né le 30 septembre 1964 à Køge, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark

2. Claus Johansen, né le 6 mai 1959 à Gladsaxe, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark

3. Signe Thustrup Kreiner, née le 24 mai 1972 à Gentofte, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark

4. Klaus Mønsted Pedersen, né le 31 juillet 1952 à Randers, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration décide de nommer à l'unanimité M. Tonny Thierry Andersen, né le 30 septembre 1964 à Køge, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark, en qualité de président du conseil administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 12 mars 2014.

Le conseil d'administration décide de nommer KPMG Luxembourg S.à.r.l., RCS Lux B 149133 dont le siège social est situé 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 12 mars 2014.

Référence de publication: 2013038038/25.

(130046912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

De Novo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 132.265.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 20 Mars 2012

Première résolution:

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la résignation de M. Vladimir Zaridze, gestionnaire de sociétés, né à Tbilissi, Géorgie, le 26th of July 1955, résident à F-92400 Courbevoie, 44, rue de Bitche, France, de sa fonction de gérant de la société «De Novo Capital S.A.R.L.».

Deuxième résolution:

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la nomination de M. Dimitrios Zois, entrepreneur, résident à 29 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg, en tant que gérant de la société «De Novo Capital S.A.R.L.», remplaçant ainsi M. Vladimir Zaridze.

Extrait conforme

Signature

L'associé gérant

Référence de publication: 2013038034/19.

(130046535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

De Novo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 132.265.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 1^{er} Novembre 2010

Première résolution:

L'associé unique M. David Shengelia, avocat, résident professionnellement à 4 rue Pedro-Meylan à Genève, CH-1208 décide de transférer la totalité des parts (125), représentant l'intégralité du capital de la société «De Novo Capital S.à.r.l.» à M. Dimitrios Zois, entrepreneur, résident à 29, rue Alphonse München L-2172 Luxembourg.

M. Dimitrios Zois, devenant ainsi le nouvel associé unique de la société «De Novo Capital S.à.r.l.» avec effet le 1^{er} Novembre 2010.

Extrait conforme
Signature
L'associé gérant

Référence de publication: 2013038033/17.

(130046535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.783.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

En date du 22 février 2013, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Massimo LONGONI, Monsieur Yves FOURCHY et Monsieur Eric VANDERKERKEN ainsi que les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Lorenzo DA PRA GALANTI et de Monsieur Alberto JASONI.

Il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG S.A.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013037787/18.

(130046387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66085 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037777/10.

(130046226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Reviva Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.599.

—
Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

reviva capital s.a.
534 rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013037778/15.

(130046555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Yoplaït BrandCo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.145.174,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.009.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 31 janvier 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant A suivant à compter du 1^{er} février 2013:

Monsieur Martin Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant A suivant à compter du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Démission du gérant B suivant à compter du 1^{er} février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination de la Gérante B suivante à compter du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Jung-Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Franciscus W.J.J. Welman, gérant A;
- Lutgarde Françoise A. Denys, gérante A;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant B;
- Stéphanie Jung-Schut, gérante B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franciscus W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2013037890/29.

(130046392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.860.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions de gérant de la société à responsabilité limitée Brasserie Fort Reinsheim S.à.r.l à compter du 18 mars 2013.

Luxembourg, le 15 Mars 2013.

Brasserie FORT REINSHEIM Sarl / Madiha EL-ABDI

41, rte d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG / -

Signature / -

Référence de publication: 2013037896/13.

(130046438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ZKB (LU) Sustainable World, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.423.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung ZKB (LU) Sustainable World

Die Ordentliche Generalversammlung der ZKB (LU) Sustainable World vom 18. März 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)
- Herr Iwan Deplazes (stellv. Vorsitzender)
- Frau Dorthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschliesen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. März 2013.

Für ZKB (LU) Sustainable World

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013037892/24.

(130045965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Avago Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.666.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 mars 2013

En date du 8 mars 2013, l'Associé Unique de Avago Technologies Luxembourg S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Douglas Richard Bettinger en qualité de gérant A de la Société avec effet au 8 mars 2013;

- De nommer Monsieur Anthony E. Maslowski, dont l'adresse professionnelle est à 350 W. Trimble Road, San Jose, CA 95131, Etats Unis d'Amérique en qualité de gérant A de la Société avec effet au 8 mars 2013.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013037931/17.

(130047020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Agrandir l'Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 49.618.

—
EXTRAIT

Cessions de parts sociales

En vertu de deux conventions de cession de parts sociales passées sous seing privé en date du 1^{er} mars 2013:

1) Monsieur Joël CANTON, demeurant à F54000 Nancy, 18, Rue Eugène Hugo

a cédé les 400 (quatre cent) parts sociales qu'elle détenait dans la Société,

à la société de droit luxembourgeois PREJ SA, société anonyme, ayant siège social au 7, rue des Artisans L3213 Bettembourg inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B.175.739

2) Monsieur Pierre CANTON, demeurant F54560 Anderny, 19, Rue de la Gare,

a cédé les 400 (quatre cent) parts sociales qu'il détenait dans la Société,

à la société de droit luxembourgeois PREJ SA, société anonyme, ayant siège social au 7, rue des Artisans L3213 Bettembourg inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B.175.739

Suite à ces deux actes de cession, l'intégralité du capital social de la Société est désormais détenue par la société PREJ SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013037941/22.

(130046624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Albavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 141.250.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 31 décembre 2012

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 31 décembre 2012, de la société Want Brothers Accouting SA, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B146193, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, de son poste de commissaire aux comptes.

A l'unanimité et par vote spécial, l'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2013, de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B67480, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ALBAVIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013037944/19.

(130047110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

A1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.682.

—
Le bilan au 30 Juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013037987/13.

(130047024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AVANA Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 154.741.

—
EXTRAIT

In der 2. Ordentlichen Generalversammlung der AVANA Securities S.à r.l. am 13. Dezember 2012 wurde folgendes beschlossen:

Als Abschlussprüfer für den Abschluss 2012 wurde BDO Audit S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg bestellt.

Luxembourg, le 13.03.2013.

Pour avis conforme

Jan Kirchhoff

Directeur

Référence de publication: 2013037984/17.

(130046521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ansa-Newton Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.216.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 22 février 2012 de nommer Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 22 February 2012 to appoint Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company until the general meeting which will be held on 2013.

For your information, please note that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037969/24.

(130047187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Central European Prague Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Central European Prague Investment S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013038011/13.

(130047190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

—
Monsieur Johan Heller a été nommé président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet immédiat lors du conseil d'administration du 20/11/2008.

Monsieur John Heller est domicilié à NL-4841 GD Prinsenbeek, Beeksestraat 76, depuis le 01/07/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Argenta Life Luxembourg S.A.

27, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Hugo BETTENS

Directeur agréé

Référence de publication: 2013037976/17.

(130046569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

APN Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 26 février 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013037973/24.

(130046816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Landmark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.681.

—
Le bilan au 30 Juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013038187/13.

(130047016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Lamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.816.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 28 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société LAMAR S.à r.l., avec siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, dénoncé en date du 13 octobre 2010. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Cora MAGLO, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Cora MAGLO.

Référence de publication: 2013038175/16.

(130046944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.829.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2013

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038176/16.

(130046689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

LK2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 167.473.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société LK2 S.à r.l. établie en date du 19 mars 2013, que:

La société KWONG S.A, société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.151591, dûment représentée par Monsieur Steve KRACK et Monsieur Maurice LAM en leurs qualité d'administrateurs:

a cédé ses parts à la société IIPM IMMO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 4 rue du Marché-aux-Herbes, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Jurgen WILLEMS et Monsieur Ronny Gijsselincq, en leurs qualité d'administrateurs.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- IIPM IMMO S.A.	100 parts sociales
- Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013038194/22.

(130046740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.781.

—
Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, les adresses respectives des gérants Alexander James Bermingham et Anke Jager sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038179/10.

(130046977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

LK2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 167.473.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'une résolution de l'associée unique du 20 mars 2013 que:

- L'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Steve KRACK, promoteur immobilier, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Munster, de ses fonctions de gérant unique, conformément à une lettre de démission du 19 mars 2013.

- L'associée unique a décidé d'un commun accord de nommer gérant unique de la société, avec effet au 19 mars 2013, Monsieur Jurgen WILLEMS, dirigeant de sociétés, né le 13 février 1970 à Terneuzen (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2215 Luxembourg, 20, Rue de Neuerburg.

- L'associée unique a décidé que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

- L'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue au L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, avec effet au 19 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013038195/20.

(130047134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 26 février 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013037884/24.

(130045952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.575.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013037883/23.

(130046512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Venus MP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.763.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013037880/10.

(130046468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pneus Mreches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.588.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme «G6 INTERNATIONAL», ayant son siège social à L-8399 Windhof, 26, rue d'Arlon, (RCS Luxembourg B 106.116);

2.- Monsieur Thierry JAGER, dirigeant de société, né à Strasbourg (France), le 2 décembre 1952, demeurant à F-68230 Turckheim, 32, rue de Katzenthal (France);

3.- Madame Nathalie JAGER, administrateur de société, née à Colmar (France) le 31 janvier 1967, demeurant à F-68 230 Turckheim, 32, rue de Katzenthal, et

4.- La société civile de droit français RHENIUM GESTION, ayant son siège social à F-68 230 Turckheim, 32, rue de Katzenthal, immatriculée au R.C.S. de Colmar sous le numéro D 752 053 819

ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «PNEUS MRECHES S.à r.l.», ayant son siège social à L-8399 Windhof, 26, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 33.588, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 365 du 9 octobre 1990 et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Marthe THYES-WALCH en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 330 du 10 mai 1999;

- et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 22 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1145 du 11 décembre 2001;

- 4 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 1276 du 1^{er} juillet 2006;

- 13 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 1197 du 3 juin 2011.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société à responsabilité limitée «PNEUS MRECHES S.à r.l.» et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu de trois (3) cessions de parts sous seing privé du 27 février 2013

a.- LECLERC PNEU S.A., a cédé soixante (60) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société à responsabilité limitée «PNEUS MRECHES S.à r.l.» à Monsieur Thierry JAGER, prédésigné;

b.- LECLERC PNEU S.A., a cédé soixante (60) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société à responsabilité limitée «PNEUS MRECHES S.à r.l.» à Madame Nathalie JAGER, prédésignée;

c.- LECLERC PNEU S.A., a cédé vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société à responsabilité limitée «PNEUS MRECHES S.à r.l.» à RHENIUM GESTION, prédésignée.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 10 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les susdits cessionnaires sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir du 27 février 2013.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1.- La société anonyme «G6 INTERNATIONAL», ayant son siège social à L-8399 Windhof, 26, rue d'Arlon, trois mille quarante-quatre parts sociales	3.044
2.- Monsieur Thierry JAGER, dirigeant de société, né à Strasbourg (France), le 2 décembre 1952, demeurant à F-68230 Turckheim, 32, rue de Katzenthal (France), soixante et onze parts sociales	71
3.- Madame Nathalie JAGER, administrateur de société, née à Colmar (France) le 31 janvier 1967, demeurant à F-68 230 Turckheim, 32, rue de Katzenthal, soixante parts sociales	60
4.- La société civile de droit français RHENIUM GESTION, ayant son siège social à F-68 230 Turckheim, 32, rue de Katzenthal, immatriculée au R.C.S. de Colmar sous le numéro D 752 053 819	25
Total: trois mille deux cents parts sociales	3.200

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2013. Relation GRE/2013/985. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034352/75.

(130041834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Sempre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.291.

Les comptes annuels du 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037806/10.

(130046354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.741.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037794/10.

(130046335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.076.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037793/10.

(130046339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

R.E.A.M. S.A., Real Estate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.371.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 1^{er} MARS 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013037781/10.

(130045845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Alpha P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.414.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur de classe 1 suivant avec effet immédiat:

Monsieur Yves FOURCHY, 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037945/14.

(130047081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037940/10.

(130046778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Agence d'Assurances Weiss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 72, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2013

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer, avec effet au 1^{er} octobre 2012, le siège social à l'adresse suivante: L-9806 Hosingen, Haaptstrooss 72.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 mars 2013.

Pour AGENCE D'ASSURANCES WEISS

Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013037939/15.

(130047149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.452.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037927/10.

(130047166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Melk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.914.

Extrait des résolutions adoptées en date du 20 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MELK FINANCE S.A.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Madame Noeleen GOES-FARRELL, née à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Son mandat prendra fin le 30 janvier 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELK FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013038230/19.

(130046799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 21.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2013

Suite à l'élection statutaire, l'Assemblée a renommé au poste d'Administrateur M. René FALTZ, M. Thomas FELGEN et M. Laurent BARNICH et au poste de commissaire aux comptes la société LOMAC S.A.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038229/14.

(130046992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Med Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.506.

Il résulte d'une lettre recommandée de KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. datée du 31 octobre 2012 adressée à la société MED HOLDING S.A. que KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, démissionne de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.
Certifié sincère et conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013038228/14.

(130047201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Hydrover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.415.

—
EXTRAIT

Il est apporté à la connaissance des tiers:

- La démission de Mr. Everardus Marc VEEN, né le 30 octobre 1960 à Willoowdale, Belgique, avec adresse professionnelle à De Zevenster 46, 2970 Schilde, Belgique, en tant qu'administrateur exécutif B, avec effet à partir du 1^{er} mars 2013;

- La nomination de Mr. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur exécutif B, en tant qu'administrateur délégué et administrateur exécutif B, avec effet à partir du 8 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038719/16.

(130047473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.180.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038702/10.

(130047945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.550,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'absorption de la société Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l. par la société Encore Plus Properties II S.à r.l. effective au 25 octobre 2011 que l'associé de la Société est à présent Encore Plus Properties II S.à r.l. ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.140.

A Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038056/14.

(130046972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.
